

NOUVELLES ANNALES
DES VOYAGES,
DE LA GÉOGRAPHIE
ET DE L'HISTOIRE.

RELATION D'UN VOYAGE

DE

FEZ A TIMBOUCTOU,

Fait vers l'année 1787 par ASSID-EL-HADJI-ABD-SALAM-
CHARINY.

Traduite de l'anglois (1).

LA curiosité excitée par le seul nom de Tim-
bouctou fait rechercher avec empressement toutes
les relations des voyageurs qui ont vu cette ville
célèbre : l'auteur de celle que l'on vient de pu-

(1) Ce voyage a été publié par M. A. Jackson, auteur
d'une *Description de Maroc*, dont il a paru des extraits
dans les anciennes *Annales des Voyages*.

blier en Angleterre étoit un Musulman natif de Tetouan, M. Lucas, consul anglois, avoit connu sa famille. A l'âge de quatorze ans, Chabiny accompagna son père à Timbouctou; après y avoir demeuré trois ans, il alla à Haoussa où il fit un séjour de trois ans, revint à Timbouctou, y resta sept ans, puis retourna dans sa patrie.

Il avoit alors vingt-sept ans; il se joignit, comme pèlerin et comme négociant, à la caravane destinée pour l'Egypte, la Mecque et Médine. Chabiny mit deux ans pour aller de Tetouan à la Mecque et revenir à Fez; il fit quelques profits sur ses marchandises, qui consistoient en haïks (1), bonnets rouges, pantoufles, cochenille, safran; il rapporta de la mousseline des Indes propre à faire des turbans, de la soie écrue, du musc, du gebalia, parfum précieux qui ressemble à de la pâte noire. Il avoit fait des bénéfices considérables dans son commerce avec Timbouctou et Haoussas : mais, l'argent gagné avec les nègres idolâtres, s'écrie-t-il, ne reçoit pas la bénédiction de Dieu, il s'évanouit sans profiter à son possesseur; au contraire, celui que l'on gagne dans un voyage à la Mecque porte bonheur, on ne le perd pas. De retour de la Mecque, il s'é-

(1) Sorte de vêtement léger en coton, laine ou soie, long de quatre aunes angloises, large de cinq pieds, qui se fabrique à Fez.

tablit avec son père à Tetouan, et fit avec Gibraltar le commerce de bétail, de volaille, etc. Il s'embarqua ensuite pour Hambourg, où il vouloit acheter de la toile et d'autres marchandises. En revenant de cette ville, le navire sur lequel il voyageoit fut pris et conduit à Ostende par un bâtiment dont l'équipage étoit Anglois, mais qui portoit pavillon russe; le capitaine prétendit que sa souveraine étoit en guerre avec les Musulmans. Mis en liberté au bout de quarante-sept jours, ainsi que son navire, par les bons offices du consul anglois, Chabiny se rembarqua; mais le capitaine, craignant ou feignant de craindre une seconde mésaventure, mit Chabiny à terre à Douvre. Le gouvernement anglois lui fit donner passage, en 1795, sur un bâtiment de l'état, pour retourner dans son pays. Lorsqu'il étoit en Angleterre, il vit M. Beaufoi, secrétaire de la société africaine, avec lequel il s'entretint, par l'intermédiaire de M. Lucas. Ce fut de lui-même que l'on apprit les particularités que l'on vient de raconter et tout ce qui concerne ses voyages.

Les Maures préfèrent toujours le printemps et l'été pour voyager, parce qu'en hiver ils souffrent beaucoup de la rigueur du froid du matin. Ils partent généralement de Fez pour Timbouctou au commencement d'avril, et de Timbouctou pour retourner à Fez au mois de janvier.

Dans le premier voyage que Chabiny entreprit, il alla d'abord de Fez à Taflet, où se rassemblent ordinairement les caravanes qui vont à Timbouctou. Le territoire de Taflet n'a pas de villes ; en revanche, on y voit un très-grand nombre de forteresses avec des murs en terre. Les habitans les nomment El - Kasr ; elles contiennent environ quatre cents familles. Chaque semaine il s'y tient un marché où l'on vend toute sorte de provisions.

Chabiny se rendit ensuite en six jours à Drâha. La province de ce nom a près de cinq journées de marche de circuit ; elle est située au pied de l'Atlas, et l'on y récolte en abondance une petite espèce de datte dure qui est excellente. Les habitans de Draha ont le teint très-foncé et presque noir.

Les caravanes n'ont pas, comme celles qui vont à la Mecque, leurs cheiks ou commandans. Ainsi de Fez à Taflet, celle dans laquelle se trouvoit Chabiny n'avoit pas de chef ; mais, comme il n'est pas de caravane dont quelques hommes riches et recommandables ne fassent partie, c'est à eux que l'on confie le soin de la diriger et de la gouverner. Depuis Taflet, elle est guidée par les chérifs commerçans qui l'accompagnent, et auxquels on montre toujours beaucoup de respect jusqu'à Timbouctou.

A mesure que la caravane avançoit, elle s'ac-

croissoit ; à Fez, elle ne consistoit qu'en une quarantaine de chameaux ; à Draha, elle en comptoit près de quatre cents. A trois jours de route de Draha, on trouva de l'eau en creusant la terre ; et, le lendemain, l'on entra dans le Sahara qui, durant les vingt premières journées, est une grande plaine de sable semblable à la mer. Quand on dresse sa tente le soir dans ce désert, on est fréquemment obligé de secouer le sable qui s'amasse sur le haut, si l'on ne veut pas en être accablé avant le lendemain.

Une partie de la surface du désert est dure, et les chameaux ne s'y enfoncent pas profondément ; dans une autre, le sable est mouvant, ce qui fatigue excessivement les chameaux. La caravane est guidée dans sa marche par les étoiles pendant la nuit, par le soleil pendant le jour, et quelquefois par l'odeur de la terre que les voyageurs prennent dans leurs mains. Durant les vingt premiers jours que l'on traverse ce désert, on ne trouve pas d'eau ; l'on est obligé d'en porter dans des outres de peau de chèvre, car on n'en découvreroit pas en creusant la terre. Un tiers des chameaux est par conséquent employé au transport de l'eau, et même ces animaux passent quelquefois trois ou quatre jours sans qu'on leur en donne une goutte. L'on ne se sert jamais de mulet dans cette partie du voyage ; l'on ne rencontre

ni le cheh, ni la plante épineuse si commune dans les déserts d'Afrique (1).

Le pays, à droite et à gauche de ce désert, à la distance de trois à quatre journées de route du chemin des caravanes, est habité par des Arabes errans. On dit qu'il est mêlé de plaines et de collines, avec un peu d'herbe et quelques arbustes; quand le bétail de ces Arabes a consommé ce qui croît dans un endroit, on le mène dans un autre. Quoique la caravane soit composée ordinairement de quatre cents hommes bien armés, elle prend sa route dans les parties les moins fréquentées du désert, de crainte d'être attaquée par les Arabes. Le vent le plus chaud est celui du sud-est, qui se nomme Esscheum; le plus froid est celui de l'ouest-nord-ouest. Pour appaiser la grande sécheresse que les voyageurs éprouvent dans ce désert, ils ont recours au beurre fondu (2).

Après avoir traversé ce désert pendant vingt jours, on aperçoit du changement, on découvre çà et là des cantons fertiles nommés *El-Ouah*.

(1) Le cheh est la plante qui donne la graine aux vers; la plante épineuse est le myrte sauvage.

(2) C'est du vieux beurre conservé durant plusieurs années dans un *matamore* ou souterrain. Les Arabes du désert le nomment *boudra*. On lui attribue de grandes vertus quand il est parvenu à un certain âge.

On y rencontre en grande quantité le *sederah*, espèce de myrte sauvage que les habitans nomment *gheilan*; il est à peu près de la hauteur d'un homme, les chameaux le mangent. Dans certains endroits, il croît aussi entre ces buissons un peu d'herbes. A huit ou dix pouces de profondeur au-dessous de la surface sablonneuse, on trouve une terre jaune ou rougeâtre; à peu près quatre pieds plus bas, une autre espèce de terre généralement brune, et, cinq à six pieds au-dessous, l'eau qui jaillit lentement à travers un sable léger. On emploie de même vingt jours à traverser ce second désert, dans lequel on ne rencontre pas d'Arabes; ils habitent à une distance de trois à huit journées de la route, et obéissent à des cheiks absolument indépendans.

L'on va d'Akka, ville au sud de Maroc, à Timbouctou en quarante-trois jours; et, durant ce temps, l'on n'aperçoit pas d'autre plante que le *sederah*, pas un ruisseau, pas une ville, pas même une hutte. De Draha, pays où les chameaux abondent, le loyer d'un de ces animaux est de 16 à 21 ducats jusqu'à Timbouctou (80 à 100 fr.). Ainsi, pour tout le voyage de Fez à Timbouctou, qui est de soixante-neuf jours, le loyer de chameau coûte trente-cinq ducats et demi; ce qui est à très-bon marché. Une caravane est généralement composée de quatre cents personnes; un grand

nombre préfère de marcher, à cause du mouvement incommode des chameaux.

Timbouctou.

On voit, à l'orient de Timbouctou, une grande forêt remplie d'éléphants. Les arbres sont très-gros ; ceux qui croissent sur la lisière ont le côté exposé au soleil levant de couleur noire ; le côté opposé est jaune. Le tronc n'a ni feuilles ni branches ; les feuilles, qui sont très-grandes, ne croissent qu'au sommet de l'arbre ; de sorte qu'à une certaine distance, un de ces arbres ressemble à un mât de navire avec sa hune. Chabiny avoit vu en Angleterre des arbres plus hauts que ceux-là ; ceux du milieu de la forêt sont plus petits que ceux des bords ; deux hommes ne peuvent embrasser les plus gros, ils portent des espèces de baies de la grosseur d'une noix ; elles croissent en grappes de dix à vingt fruits.

Au sud et tout près de Timbouctou coule une petite rivière, profonde à peu près de deux pieds, dans laquelle les habitans lavent leurs vêtemens ; elle traverse la grande forêt de l'est, ne communique pas avec le Nil, mais se perd dans le sable, à l'ouest de la ville. Son eau est saumâtre ; au contraire, celle du Nil (le Nil El-Kebir et non celui d'Egypte) est bonne et agréable. Timbouctou est entouré d'un mur en terre ; on y fait

les murs en tabia comme en Barbarie, c'est-à-dire que l'on dresse un grand moule en bois, que l'on remplit de terre, et, quand elle est sèche, on place le moule plus haut, jusqu'à ce que le mur soit achevé (1). On n'emploie jamais de pierres ni de briques, on ne sait pas même faire ces dernières. Le mur a environ douze pieds de hauteur, et est assez fort pour défendre la ville contre les Arabes errans qui viennent fréquemment demander de l'or. Timbouctou a trois portes; celle du nord se nomme *Bab-Sahara* ou la porte du désert; du côté opposé est *Bab-Nil* ou la porte du Nil; *Bab-el-Kibla* (2) est à l'est, et mène à la grande forêt qui est de ce côté. Les portes sont à deux battans et portées par des gonds très-forts; lorsqu'on les ferme à clef, au coucher du soleil, on les renforce encore, comme en Barbarie, par une grosse poutre que l'on appuie obliquement en dedans contre le milieu. Un fossé sec, profond de douze pieds et trop large pour qu'un homme puisse le franchir en sautant, entoure la ville, excepté aux endroits où sont les portes. Les deux battans sont revêtus en dehors de peaux de chameaux crues et si remplies de

(1) On voit que c'est une espèce de pisé.

(2) El-Kibla signifie la mosquée de la Mecque. La plupart des villes mahométanes d'Afrique ont une porte de même nom qui est tournée vers la Mecque.

clous, qu'aucune hache ne peut les entamer; ils ressemblent à une table de fer.

Timbouctou est une fois et demie aussi grand que Tetouan. Indépendamment des naturels du pays, on y compte dix mille marchands de Fez et de Maroc. On peut estimer le nombre de ses habitans à quarante mille, non compris les étrangers et les esclaves. Plusieurs marchands qui viennent à Timbouctou s'attachent tellement à cette ville, qu'ils ne peuvent se résoudre à la quitter, et y passent le reste de leur vie. Tous les habitans sont nègres. La plupart des étrangers s'y marient; les jeunes filles y sont si jolies, que souvent les voyageurs deviennent amoureux d'elles en les voyant.

Les étrangers, en arrivant, déposent leurs marchandises et se logent dans des caravansérails, nommés *fondacs*; les nègres les appellent *Ouôl*. Ils appartiennent à des particuliers et portent leur nom ou celui de la personne qui les a bâtis; le propriétaire y tient un agent qui perçoit les loyers, et fournit des provisions aux étrangers (1). Le fondac dans lequel Chabiny demuroit avec son père avoit vingt chambres au premier étage, et vingt au rez-de-chaussée, indépendamment des écuries pour les chameaux. L'escalier étoit renfermé dans l'en-

(1) Ououlo, roi de Timbouctou en 1800, en possédoit plusieurs,

ceinte et composé de planches brutes. Durant son séjour, les chambres furent constamment occupées, soit par des étrangers, soit par des indigènes. Ils louèrent des chambres pour trois mois pour lesquels ils payèrent trente okiats ou 18 francs par mois. A leur arrivée, le concierge les servit, et leur procura tout ce dont ils avoient besoin; mais, quand ils y furent installés, ils louèrent un homme et une femme esclaves, pour cuire leurs alimens, nettoyer leur chambre, et un mot faire leur service. On peut acheter des esclaves à toute heure; les marchands en tiennent un grand nombre prêts pour la vente.

A l'exception des ustensiles de cuisine, l'on ne voit dans les maisons d'autre meuble que des lits, des nattes, et des tapis qui couvrent tout l'appartement; ceux-ci ont quatorze pieds de long sur dix de large.

Timbouctou est gouverné par un nègre natif du pays, qui porte le titre de sultan. Il est tributaire du roi d'Haoussa. Il est élu par les habitans de Timbouctou, et confirmé par son suzerain.

A la mort d'un sultan, le choix tombe généralement sur son fils. Le fils d'une concubine ne peut hériter du trône. Si le roi ne laisse pas d'héritiers légitimes, l'on prend son successeur parmi ses parens. Le sultan n'a qu'une seule épouse légitime; il entretient plusieurs concubines. Son épouse loge dans une maison séparée avec ses

enfans et ses esclaves. Le palais du sultan est situé au coin oriental de la ville ; il occupe un grand espace, et est entouré d'un mur qui a une porte où il s'assied souvent pour rendre la justice ou pour s'entretenir avec ses amis. L'enceinte renferme plusieurs bâtimens occupés en partie par les grands officiers de l'état ; il s'y trouve aussi un petit jardin qui fournit à la table du sultan des fleurs et des herbes potagères ; on y voit un puits dont l'eau se tire par une roue. Beaucoup de femmes esclaves sont musiciennes. Le sultan a plusieurs fils qui remplissent l'emploi de juges. À l'exception des parens du roi, il n'existe pas de noblesse ni de classe privilégiée comme en Barbarie.

Le revenu du roi provient en partie de l'impôt sur les terres, en partie d'une taxe sur la vente des marchandises, en partie d'un droit de deux pour cent en nature sur le produit des terres. Le roi a des domaines cultivés par des fermiers qui sont obligés d'entretenir sa maison et ses troupes ; le surplus est mis en réserve dans des magasins souterrains pour les temps de disette. Les Maures ne payent pas de droits d'entrée, ni d'impôts sur les terres qu'ils cultivent. Les nègres en payent ; ils sont de quatre pour cent sur la valeur des marchandises : celles qu'apportent les étrangers qui entrent par la porte du désert sont exemptes de droits ; mais celles qui entrent par

la porte du Nil (porte des nègres) y sont sujettes. Les biens des personnes qui meurent sans héritier appartiennent au roi; cependant il ne prend rien de l'héritage des Maures.

Les troupes sont payées par le roi d'Haoussa. Elles sont armées de lances, d'épées, de coutelas, de sabres et de fusils. Leur nombre, en temps de guerre, se monte à peu près à quinze mille hommes. Cinq mille sont constamment soldés en temps de paix. Ces troupes ne consistent qu'en fantassins, à l'exception d'un petit nombre de cavaliers de la maison du roi. Ce prince prend quelquefois à sa solde les Arabes de la tribu de Brebich, qui peuvent lui fournir quarante mille hommes.

Les peines pour les délits, sont: la bastonnade, la prison, les amendes. Pour les crimes capitaux, on décapite, on pend, on étrangle; on donne la bastonnade jusqu'à la mort. Le premier supplice est le plus usité. Les crimes capitaux sont: le meurtre, le vol avec violence, le vol du bétail. La police est si bien faite, que les étrangers demeurent avec toute sûreté dans la ville. On n'y est exposé ni aux extorsions ni aux exactions, comme en Barbarie; et l'on n'a pas même de présent à faire au roi.

Des gardes de nuit font la patrouille avec leurs chiens; d'autres se tiennent dans des endroits particuliers, tels que le marché, le kassiri ou la

grande place, où sont les boutiques des marchands. Des gardes sont placés à la porte du palais du roi.

Le roi juge les offenses capitales ; les petits délits sont de la compétence des magistrats inférieurs. Les conseillers siègent avec le roi, chacun suivant son rang ; ce sont les principaux officiers de sa maison. Il leur demande leur avis ; mais, à moins qu'ils ne soient unanimes, il décide d'après le sien. Cinq ou six juges siègent ordinairement avec le roi pour l'administration de la justice. Il paraît que le roi n'a pas le pouvoir de changer les lois.

Les esclaves sont tous étrangers. Leur maître a tout pouvoir sur eux ; il peut les mettre à mort sans forme de procès, cependant ils ont le droit de porter plainte contre lui ; si elle est fondée, il est obligé de les vendre. Un esclave a droit à la liberté quand son maître le laisse manquer de nourriture, de vêtemens, de souliers. Un vieil esclave est fréquemment mis en liberté, et retourne dans son pays. Le vol d'esclaves est un délit qui ne se punit que par la bastonnade. Les enfans des esclaves sont la propriété de leur maître. Les esclaves ne peuvent pas se marier sans le consentement de leur maître ; les personnes qui ont des femmes esclaves cherchent généralement à acheter l'homme auquel elles sont attachées.

A la mort d'un particulier, on commence par

payer ses créanciers; ensuite on compte à sa veuve le douaire que son mari avoit promis à son père, s'il n'a pas été déjà remis; elle a de plus un droit au huitième de la fortune, le reste est partagé entre les enfans. La part d'un fils est double de celle d'une fille. Si les enfans sont d'accord, on vend les terres, sinon elles sont partagées dans la proportion indiquée plus haut. On ne vend les terres et les maisons que lorsque les enfans arrivent à l'âge de discrétion; alors chacun a droit à sa part, et le reste demeure invendu jusqu'à ce que les autres y parviennent à leur tour. Cet âge n'est pas fixé d'après un certain nombre d'années; mais déterminé, devant le magistrat, par un conseil de parens qui prêtent serment, un père peut disposer par testament de sa propriété relativement à ses enfans, mais il ne peut pas dépouiller sa femme de ses droits; si une femme meurt sans testament, ses enfans lui succèdent. Les testamens ne sont pas écrits; le tuteur, nommé par le père, prend soin de la fortune du défunt, la fait valoir dans le commerce, et prête l'argent au profit des enfans. Les parens succèdent quand il n'y a pas d'enfans; s'il n'existe pas de parens, le roi prend tout, à l'exception de la part de la femme. Les enfans d'une concubine héritent également avec ceux de la femme légitime. Si un homme a eu deux enfans d'une concubine, elle devient libre

à sa mort; autrement elle reste esclave. Ayant des enfans, elle a droit à un huitième de la fortune.

Quant aux mariages, l'homme paye, en présence de témoins, au père de la fille une somme stipulée; et celui-ci donne généralement à sa fille, en bijoux, etc., le double de ce qu'il a reçu. Un homme ne peut épouser qu'une femme, mais il peut avoir des concubines. Le viol est puni de mort. La loi ne connoît pas de l'adultère ni de la séduction; car elle dit: « La chair d'une femme lui appartient, elle peut en faire ce qu'il lui plaît. » Les filles publiques sont nombreuses. La circoncision n'est pas en usage.

Timbouctou est le grand entrepôt de commerce du pays des nègres, et même de Maroc et d'Alexandrie. Les principaux objets que l'on y porte sont du tabac, des kamimas ou platilles, de la verroterie pour les colliers, des cauris, de petits miroirs de Nuremberg. Les marchands ne portent ni épées, ni fusils, ni couteaux; ils n'ont que les armes dont on fait usage dans la caravane. A l'entrée du désert, ils achètent du sel de roche aux Arabes, qui le tiennent arrangé en ballots; on le porte à Timbouctou. Sur les cinq cents chameaux de la caravane de Chabiny, il y en avoit près de deux cents chargés de sel sur lequel on gagne, à Timbouctou, près de cinquante pour cent. On ne porte pas d'huile de Barbarie à Timbouctou, parce que cette

ville est approvisionnée d'ailleurs d'huile de poisson dont on fait usage pour les lampes , mais non pour la nourriture. On y fabrique le savon avec de l'huile.

Les marchands prennent en retour de la poudre d'or, des esclaves, de l'ivoire et du poivre. On préfère la poudre d'or, qui est apportée de Haoussa à Timbouctou dans de petits sacs de cuir. La poudre d'or et les cauris sont les moyens d'échange. Les chérifs ou négocians de Tafilet, et les autres marchands, vendent ordinairement leurs marchandises à quelques-uns des principaux commerçans du pays, et aussitôt font partir leurs esclaves; quant à la poudre d'or, ils l'emportent avec eux dans d'autres pays. Quelques naturels du pays sont extrêmement riches; la source de cette opulence vient principalement de ce qu'ils prêtent de la poudre d'or et des esclaves aux marchands étrangers à un très-gros intérêt. Ceux-ci les payent en marchandises de Maroc et d'autres pays où vont les esclaves et la poudre d'or. Les affaires se traitent ordinairement sur la place publique; mais souvent les naturels envoient chercher les marchands étrangers, ou bien vont chez eux. Il n'y a pas de jour fixe de marché; il se tient dans une place ouverte, qui a cinquante pieds carrés, et est entourée de boutiques. Les Arabes se mettent au milieu, assis sur leurs marchandises, jusqu'à ce qu'ils les aient vendues.

L'on trouve parmi les nègres de Timbouctou des forgerons, des charpentiers, des cordonniers, des tailleurs, des maçons ; il n'y a d'autres tisserands que les Arabes du voisinage. Ceux-ci font aussi, avec la laine de leurs moutons, et le poil de leurs chameaux, des tapis qui ressemblent à ceux de Fez et de Mesurata, où on les nomme *Télessé*. Les sacs pour les marchandises et les tentes sont en poils de chèvre et de chameau. Les aiguilles, les ciseaux, le fil, etc., leur viennent de Fez. Ils achètent la plupart de leurs charrettes des Arabes sujets de la ville ; quelques-unes sont faites à Timbouctou. Les Arabes fabriquent le fer avec le minerai trouvé dans leur pays ; ils le travaillent très-bien, ils font des barres de fer excellentes. Ils tannent le cuir pour les semelles des souliers, mais ne savent pas préparer le cuir à l'huile. Les meilleurs souliers sont ceux de Fez. Le cuir pour les empeignes vient de Fez, de Maroc et de Taroudant ; les peignes et les cuillers de bois sont apportés de Barbarie, ils n'en ont pas en ivoire ni en corne. La Barbarie n'envoie pas de plomb à Timbouctou. Chabiny croit que ce métal se trouve dans le pays. L'huile de poisson dont on se sert pour s'éclairer est un objet de grand commerce, elle vient du voisinage de la mer par Genaoua (1) à Haoussa, d'où elle est

(1) Peut-être la côte de Guinée, avec laquelle Haoussa fait un commerce considérable.

portée à Timbouctou. Ces dif
renchérissement. On ne fait usag
cire pour des chandelles ou d

La terre est bien cultivée,
désert. On récolte du riz, du
millet ou allila, des haricots.
ni orge ; on fait le pain avec
Les propriétés sont entourées
élévation en terre. Les rosées s
terres sont arrosées par des ca
les terres hautes le sont par
l'on fait monter par le moyen
Egypte. En été, le tonnerre gr
tement, mais il ne pleut pas
mois : alors les matinées et les
le temps est frais depuis sept
Le vent d'ouest est le plus fr
à semer le riz en août et en
peut faire cette opération en t
cilité de se procurer de l'eau.
riz d'un côté, pendant qu'on l
Le bichna et les autres gra
le mois de décembre. Le bici
en juillet, de même que l
semer l'allila en toute saison
arrosé que tous les huit ou d
ressemblent aux petits haric
les sème en mars ; la tige es

clou
iers,
tisse-
font
e poil
ent à
omme
et les
neau.
vien-
char-
unes
quent
ys ; ils
de fer
melles
le cuir
le Fez.
Maroc
liers de
ont pas
voie pas
que ce
poisson
bjet de
e de la
elle est
Haoussa



de cosses. L'allila produit un petit grain blanc et plat.

Le riz est la principale nourriture ; les riches ont de la farine de froment de Fez et de Maroc ; on en fait de très-bon pain , qui est un objet de luxe. On ne fait pas de couscou. On ne boit que de l'eau et du lait, jamais de vin de palme ni de liqueur fermentée. On s'enivre en mâchant une poignée de chanvre et en avalant ensuite un verre d'eau. On préfère le lait de chameau et de chèvre au lait de vache.

Les chevaux sont petits ; on les nourrit principalement de lait de chameau ; leur taille est celle d'un grand levrier : ils peuvent courir trois jours sans se reposer. Les dromadaires de l'espèce nommée *Heirrié* ou *Erragual* parcourent en cinq à six jours la distance de Timbouctou à Taflet, qui est de quatre cents lieues. L'on voit à Timbouctou des poules, des autruches, des sansonnets, des hirondelles, des cigognes : celles-ci sont des oiseaux de passage : elles arrivent au printemps, et disparaissent aux approches de l'hiver. Le Nil abonde en poissons excellens, le chebbel surtout, qui est de la grosseur du saumon. On se sert de lignes et de hameçons apportés de Barbarie, et de filets faits sur les lieux. On harponne les grands poissons.

Le sultan porte un turban blanc de mousseline

très-fine dont les extrémités sont richement brodées en or, et attachées sur le front; le turban vient du Bengale. Il porte une chemise de coton lâche avec des manches longues et larges, et ouvertes à la poitrine; à la différence de celle des Arabes, elle descend jusqu'au bas de la jambe; il met par dessus un caftan (1) de drap rouge, de la même longueur; le rouge est généralement estimé. La chemise (*Kemoja*) est faite à Timbouctou, mais le caftan vient de Fez, tout fait; par-dessus le caftan il revêt une veste courte de toile de coton à raies blanches, rouges, et bleues, on la nomme *djeliba*; cette mode vient du Bengale. Les manches du caftan sont aussi larges que celles de la chemise; il est fermé à la poitrine par des boutons à la mauresque, mais plus grands. Le *djeliba* a des manches aussi larges que celles du caftan; quand le roi s'assied, toutes les manches sont relevées sur l'épaule, de sorte qu'il a les bras nus, et que son corps reçoit l'impression de l'air. Son turban, au-dessus du front, est orné d'une boule de soie qui est une des marques distinctives de la royauté. Il porte aussi une petite calotte rouge comme les maures de Tetouan, et une écharpe sur chaque épaule comme les maures en ont à la ceinture; ce sont plutôt des cordes que

(1) Vêtement à manches sans collet; il se boutonne par-devant.

des écharpes; elles sont très-grandes, il entre dans chacune une demi-livre de soie. Les sujets n'en ont qu'une, elles sont ou rouges, ou jaunes, ou bleues, et faites à Fez. Il porte de même que ses sujets, une écharpe autour de la ceinture; elle vient aussi de Fez. Il y en a de deux sortes; l'une en cuir avec une boucle d'or par-devant, comme celles des soldats en Barbarie; l'autre en soie, comme celles des marchands maures. Il a, ainsi que ses sujets, des culottes à la mauresque, en été de coton, faites à Timbouctou, en hiver de drap, que l'on apporte de Fez, toutes faites; ses souliers se distinguent par un morceau de cuir brodé en soie et en or placé par-devant, large de trois pouces, et long de huit.

Quand il se tient assis dans ses appartemens, il porte un poignard avec un manche d'or, suspendu à son côté droit; quand il sort, les gens de sa suite portent son fusil, son arc, ses flèches et sa lance. L'habillement des sujets est le même que celui du roi, à l'exception des marques distinctives de sa dignité, qui sont la boule de soie au turban, les écharpes sur les épaules, les broderies aux souliers.

La sultane porte un caftan ouvert par-devant, par-dessous une tunique de coton comme celle du roi, un schal des Indes sur les épaules, qui est noué par-derrière et un mouchoir de soie sur la tête. Les autres femmes sont habillées de même;

elles n'ont pas de caleçons. Les femmes les plus pauvres sont toujours vêtues, elles ne montrent jamais leur gorge. Les hommes et les femmes ont des pendans d'oreille. La dépense ordinaire de l'habillement d'une femme est depuis deux ducats jusqu'à trente ; leurs souliers sont rouges , on les apporte de Maroc ; elles ont les bras et les chevilles ornés de bracelets ; les pauvres les ont en cuivre, les riches en or, celles-ci ornent leurs têtes de cauris. Les pauvres n'ont qu'un bracelet à la jambe et un au bras. Les riches en ont deux, elles portent aussi des anneaux d'or aux doigts ; elles n'ont ni perles ni pierres précieuses. Aucune femme ne fait usage de voile ; quelquefois la parure d'une femme vaut mille piastres.

Le roi a environ six cents chevaux ; les écuries sont dans l'enceinte du palais. Les selles ont une pointe par-devant , mais n'en ont point par-derrière. Le roi va souvent à la chasse des gazelles ou antilopes, des ânes sauvages, des autruches, et des buffles. L'âne sauvage court extrêmement vite ; quand il est serré de près, il jette avec ses pieds de la terre et du sable dans les yeux de ceux qui le poursuivent. Les levriers de Timbuctou sont les plus beaux du monde ; on ne s'en sert que pour chasser la gazelle, car les chiens ne peuvent pas attraper l'autruche. Chabiny avait souvent chassé avec le roi : tout le monde peut accompagner ce prince ; quelquefois il ne revient

pas de deux à trois jours, il part toujours après le lever du soleil. Tout ce qui a été tué à la chasse est partagé entre les étrangers et les autres personnes qui ont suivi le roi; les animaux pris en vie sont envoyés à son palais. C'est toujours du côté du désert qu'il va chasser, et il ne commence que lorsqu'il est arrivé à dix milles de la ville. On trouve les antilopes par troupes de trente à soixante. Chabiny ne vit jamais ni autruche, ni antilope, ni ânes sauvages isolés; ces animaux vont ordinairement en bandes nombreuses. Les autruches, comme les cigognes, placent des sentinelles en avant. On regarde une distance de cent pieds comme suffisante pour être sûr de son coup en tirant de l'arc. Le roi et plusieurs de ses courtisans tirent à pied; ils font usage de fusils, mais plus souvent d'arcs et de flèches. Le roi emmène un grand nombre de tentes; on ne voit, près de Timbouctou, ni lions, ni panthères, ni sangliers.

Les habitans de Timbouctou jouent aux échecs et aux dames, et y sont très-habiles; ils ne connaissent pas les cartes; l'on voit chez eux des sauteurs, des bateleurs et des ventriloques dont la voix semble sortir de dessous les aisselles. Chabiny avoit été fort content de leur musique; ils ont vingt-quatre sortes d'instrumens. Leurs danses sont nombreuses et variées, et quelques-unes très-indécentes. Ils comptent le temps par mois lunaires; mais la plupart ne savent pas quel est leur âge. Ils

n'ont ni temples, ni église, ni mosquée; point de culte régulier, ni de jour qui lui soit spécialement consacré; mais tous les trois mois on célèbre une grande fête qui dure deux à trois jours, et quelquefois une semaine : on passe ce temps en festins. Chabiny ne put pas dire quel étoit le motif de cette fête; il croyoit pourtant qu'elle se célébroit en mémoire du jour de la naissance du roi. Ces jours-là, on ne travaille pas.

Ces peuples croient à un Être-Suprême et à une autre vie. Ils ont des santons et d'autres personnes qu'ils respectent comme saintes. Quelques-uns sont des sorciers; d'autres, des idiots, comme en Barbarie et en Turquie. Quoique les médecins soient nombreux, ils espèrent un secours plus efficace dans leurs maladies, des prières de leurs saints, spécialement dans les rhumatismes. On emploie la musique pour mettre le santon en extase; quand il se sent inspiré, il indique, d'après l'autorité d'un saint défunt, ordinairement d'après celle de Sidy-Mohammed-Sif, quel animal on doit sacrifier pour le rétablissement du malade; soit un coq blanc ou un rouge, une poule, une autruche, une gazelle ou une chèvre. On tue l'animal et on le fait cuire en présence du malade; on conserve dans une enveloppe le sang, les plumes et les os pour les enfouir dans un endroit écarté, ou on les couvre de terre, ce qui équivaut à un sacrifice. On ne met ni sel ni assaisonne-

ment dans la préparation de l'animal, mais auparavant on brûle de l'encens. Le malade mange de ce mets autant qu'il peut, et tous les assistans y participent; le riz, ou ce que l'on fait cuire avec cette viande, doit être le produit de contributions charitables d'étrangers, et non de personnes de la maison ou de la famille; quiconque a contribué, doit prier pour le malade.

Les vents du désert occasionnent des maux d'estomac qui se guérissent par des médicamens, car ce peuple a des chirurgiens et des médecins de profession. Le remède employé pour la morsure des serpens, est de sucer la plaie. La gale est très-douloureuse; pour s'en débarrasser, on emploie intérieurement et extérieurement du soufre de Taroudant; cette maladie est même dangereuse. On est tourmenté quelquefois de fièvres d'accès et de fièvres continues, la saignée est souvent utile dans ces maux; les médecins ordonnent aussi des purgations et des vomitifs. On fait la ponction dans l'hydropisie. Les maux de tête et les affections de poitrine sont communes. Les médecins cueillent des simples et les emploient dans le traitement des malades.

L'usage des habitans de Timbouctou est de se teindre les ongles et la paume des mains en rouge avec une décoction d'henné, plante qui se cultive dans ce pays. Les Arabes se tatouent les mains et les bras; mais, à Timbouctou, cette mode

n'existe pas. Les hommes de cette contrée sont de vrais nègres. Ils ont sur la figure une marque légère qui va de l'œil en descendant. Les Foulahs ont cette marque horizontale; les Bambarrahs se distinguent par une large entaille qui prend depuis le front jusqu'au menton.

On élève des tombeaux aux morts qui sont enveloppés d'un linceul et mis dans une bière. Les parens viennent pleurer sur la tombe; ou prononce le panégyrique du défunt.

Les hommes et les femmes ne vivent pas séparément; ils se voient, se visitent aussi librement qu'en Europe. Les personnes mariées couchent dans des lits séparés. On se baigne souvent; sans cette pratique, le corps répandroit une odeur désagréable. On se sert de torchons apportés de l'Inde. Pour prendre les repas, on étend une natte, et on s'assoit comme en Barbarie. On fume beaucoup; le tabac est très-cher; c'est la marchandise qui donne le plus de profit.

Les empoisonnemens sont fréquens; on se sert pour cela du venin des serpens, ou plus souvent de la partie du corps la plus proche de la queue, d'où l'on retire la matière vénéneuse par une espèce de distillation. Si l'on prend des remèdes aussitôt après que le poison a été avalé, on en peut guérir; mais cela n'arrive pas toujours. Si l'on tarde plus de trois jours, on ne peut en réchapper. Le poison agit lentement, fait maigrir,

jaunit le teint , donne un aspect malingre , cause de grandes douleurs dans l'estomac , ôte l'appétit , occasionne un dépérissement total , et tue , en plus ou moins de temps , suivant la force de la constitution . Ceux qui se sont promptement médicamentés vivent huit à dix ans . Les médecins emploient , dans ce cas , les émétiques .

On ne rencontre pas d'Arabes établis entre Timbouctou et le Nil ; ils habitent au nord de la ville ; ils n'envahiroient pas impunément ce pays habité par des peuples nombreux , et en état de détruire sans peine une armée ennemie . Les Foulahs sont très - beaux . Les Bambarrahs ont les lèvres épaisses et le nez épaté . Le roi des Foulahs est très-respecté à Timbouctou . Ses sujets , quoique Mahométans , ne sont pas circoncis . Les filles sont nubiles très-jeunes ; quelquefois elles sont mères à dix ans . Les Foulahs ne peuvent pas être faits esclaves à Timbouctou . Les Arabes enlèvent les jeunes filles et les vendent ; on ne les achète pas comme esclaves , on les prend pour femmes .

Les importations de Timbouctou consistent en épiceries , grains , draperies qui viennent de Barbarie , et toiles qui viennent des côtes maritimes ,

Voyage de Timbouctou à Haoussa.

Chabiny , en partant de Timbouctou pour Haoussa , traversa la petite rivière qui baigne les

murs de la première de ces villes , et en trois jours arriva sur les bords du Nil. Le pays qu'on traverse est fertile, peuplé, cultivé, très - bien boisé. On voit une espèce de chêne qui porte des glands très-gros , beaucoup plus beaux que ceux de Barbarie , que l'on envoie en Espagne , et qui se mangent. On voyage sûrement de Timbouctou à Haoussa. Chabiny s'embarqua à Mechgrilia sur le Nil dans un grand bateau à un mât, avec une voile et des avirons. Le courant n'étoit pas rapide ; c'est pourquoi , ayant le vent favorable quand il revint , son voyage ne fut pas plus long qu'en descendant ; l'eau du fleuve est rougeâtre et douce. Mechgrilia est vis-à-vis d'un autre village, où l'on passe le fleuve dans un bac. Chabiny mit neuf jours pour descendre jusqu'à Haoussa, parce qu'on s'arrêtoit tous les soirs. L'équipage du bateau étoit de dix hommes. Quand il faisoit calme ou que le vent étoit contraire, on alloit à la rame. On dirigeoit le bateau avec un aviron , parce qu'il n'avoit pas de gouvernail. Chabiny vit un grand nombre de bateaux qui descendoient et remontoient le fleuve. « On y rencontre, dit-il, plus de bateaux entre Mechgrilia et Haoussa, qu'entre Rosette et le Caire sur le Nil d'Egypte. » Les rives sont bordées d'une infinité de villages. On voit des bateaux de la même forme que ceux de Tétouan et de Tanger , mais beaucoup plus grands ; construits en planches, ils ont des membrures comme ceux de

Barbarie. Au lieu de goudron et de brai, on les calfate avec une espèce d'argile rouge. La voile est de toile de lin et non de coton, elle vient de Barbarie, où elle est apportée de Hollande. Les nègres rament comme les Maures en descendant le fleuve. On peut aller par terre de Timbouctou à Haoussa ; mais les marchands ne suivent pas cette route, parce qu'elle est trop chère. Elle prend environ cinq jours. Il faut toujours traverser le fleuve avant d'arriver à Haoussa. Chabiny débarqua au port de Haoussa, éloigné de cette ville d'un jour et demi de route ; les marchandises furent portées par des chevaux, des ânes et des bœufs ; les nègres n'aiment pas à se servir des chameaux. « Ce sont, disent-ils, les animaux qui nous conduisent à l'esclavage. » Le pays est fertile et bien cultivé, et plus peuplé qu'entre Timbouctou et le Nil. On y cultive le mellokhia, plante qui porte une gousse avec laquelle on fait une gelée végétale épaisse.

Il n'existe pas de chaussée entre Timbouctou et le Nil ; le terrain est fangeux dans le voisinage du fleuve. Chabiny alla de Timbouctou à Haoussa dans la saison chaude, quand le Nil étoit à peu près à son plus haut point ; il baisse rarement au-dessous du niveau de ses rives. Il alla à cheval de Timbouctou jusqu'au fleuve, et coucha deux nuits en route dans les huttes des nègres. Un des principaux habitans du village abandonne sa

hutte aux voyageurs, et leur sert à souper. Il va dormir chez un de ses amis, et revient le matin. Les voyageurs lui font un petit présent en reconnaissance de l'hospitalité qu'il leur a accordée.

Le Nil-el-Kébir, c'est-à-dire le Grand-Nil, est, comme le Nil-Masr ou Nil d'Egypte, à sa plus grande hauteur au mois d'août. Alors il déborde dans les endroits où ses rives sont basses, mais où l'eau s'élève rarement au-dessus de la moitié de la jambe. Les bords sont couverts de roseaux dont on fait des nattes; c'est là que paissent les chameaux, les moutons, les chèvres et les chevaux; mais, durant l'inondation, on les fait passer sur les terrains plus élevés. Les murs des huttes sont revêtus de bois en dedans et en dehors à la hauteur de trois pieds pour les préserver de l'eau. Celle des puits est meilleure après l'inondation qui dure à peu près dix jours; la récolte du riz dépend de la quantité d'eau qui a couvert la terre. On répéta unanimement à Chabiny que le Nil a son embouchure dans la mer salée ou l'Océan. Il ne vit dans son voyage aucune rivière lui apporter le tribut de ses eaux. Le Nil est plus large au port de Haoussa, qu'au village où Chabiny s'embarqua, et plus large encore à Djinni; au reste, sa largeur varie, et en certains endroits il est plus étroit que la Tamise à Londres. Il res-



semble beaucoup au Nil d'Égypte ; il sert à arroser les champs et les jardins.

Chabiny coucha au lieu du débarquement dans la case d'un nègre ; le lendemain, au lever du soleil, il se mit en route pour Haoussa, il y arriva en douze heures, ayant traversé une belle plaine, où l'on ne voit pas la plus petite colline. On peut se procurer des bacs à tous les villages.

Haoussa est au milieu d'une grande plaine ; Chabiny ne l'aperçut que lorsqu'il en fut à une heure de chemin de distance. Cette ville est au sud-est de Timbouctou et beaucoup plus grande. Chabiny lui donne une enceinte à peu près égale à celle de Londres, et moindre d'un tiers que celle du Caire. Quoiqu'il y ait demeuré deux ans, il n'en a pas vu toutes les parties. Haoussa n'a pas de murailles ; les maisons ressemblent à celles de Timbouctou, elles sont de couleur sombre et ont les toits plats ; les rues, irrégulières comme celles de Fez et de Maroc, sont moins étroites que celles de Timbouctou. Elles ont la largeur nécessaire pour le passage d'un chameau avec sa charge. Les maisons sont couvertes d'une espèce d'argile de différentes couleurs, mais jamais blanche. Il n'y a dans le pays ni chaux ni craie. Le palais du roi est plus grand qu'à Timbouctou ; il a près de huit milles de circuit, est ceint d'un mur, et situé dans la partie de la ville

la plus éloignée du Nil. Chabiny se souvenoit d'y avoir vu quatre portes, mais il y en a peut-être davantage ; elles sont gardées chacune par cinquante soldats.

L'aîné des fils du roi lui succède, s'il a du talent et de bonnes qualités ; dans le cas contraire, on élit un de ses frères. Les grands personnages de la cour font l'élection. Elle a toujours lieu au décès du roi. Si son fils aîné ne convient pas, ils ne sont pas obligés de le nommer. Toutefois il a la préférence ; après lui viennent ses frères, chacun à son tour. Le choix du conseil doit être unanime ; s'il ne tombe sur personne de la famille royale, ils peuvent élire un d'entre eux. Les membres du conseil sont nommés par le roi, qui a égard à leur mérite et à leur intégrité, sans être obligé de prendre leur rang en considération. Quiconque est nommé ne peut refuser d'obéir à l'ordre du roi. Le conseil est composé de plusieurs centaines de membres. Le gouverneur, chargé de la police, demeure au centre de la ville.

L'administration de la justice ressemble à ce qui se pratique à Timbouctou, excepté que le roi est entièrement despotique. Quoiqu'il consulte son conseil, il décide suivant son bon plaisir. Le gouverneur rend la justice dans les affaires peu considérables ; quand elles sont importantes, il renvoie les parties devant le roi et son conseil



dont il est lui-même membre. Jamais la torture n'est mise en usage. Le gouverneur emploie un grand nombre d'agens de police à une certaine distance de la ville. Lorsqu'un vol se commet, la personne volée doit s'adresser au chef du district, qui est obligé de saisir ou de mettre le coupable en arrestation; sans quoi, il est tenu d'indemniser la personne qui a souffert le dommage.

Une classe d'officiers est chargée spécialement d'ajuster toutes les difficultés relatives aux propriétés territoriales. Cet emploi est héréditaire; la partie qui a tort paye l'indemnité due à l'autre, ainsi que les honoraires des officiers; la partie qui a raison ne paye rien. Quand on achète des terres, ces officiers les mesurent. On se sert, pour marquer les limites, d'une plante qui ressemble à un gros ognon; si elle est enlevée, ce qui ne peut guère se faire sans qu'on s'en aperçoive, on a recours aux actes relatifs à la vente, qui restent entre les mains du propriétaire; la somme reçue, la quantité, la situation, les limites des terres y sont exprimées; le vendeur les remet à l'acheteur: ils sont écrits dans la langue et les caractères du pays qui diffèrent beaucoup de l'arabe. On fait usage des mêmes caractères à Timbuctou. On écrit de droite à gauche. Chabiny ne connoissoit nullement ces caractères qui ont près d'un pouce de hauteur.

À la mort de quelqu'un, ses enfans héritent de

la portion des biens de leur grand-père, à laquelle leur père auroit eu des droits, s'il lui eût survécu, quoiqu'il y ait d'autres enfans du grand-père. Les réglemens relatifs aux successions sont les mêmes qu'à Timbouctou.

Les personnes qui possèdent de grandes propriétés territoriales, et leur nombre est considérable, ont des agens ou intendans ; ils afferment leurs terres, le fermage est payé en nature ou en poudre d'or et en cauris. Les maisons se louent au mois. Chabiny payoit la sienne quatre piastres espagnoles ; mais un naturel du pays n'eût payé que la moitié de cette somme. Un homme qui a cinq piastres à dépenser par mois passe pour être à son aise, ce qui n'est pas surprenant, puisque, avec la valeur de dix piastres de riz, on a de quoi se nourrir toute l'année. Les personnes qui ont 30 et 40 piastres par mois sont nombreuses.

Le roi lève un impôt de deux pour cent sur le produit des terres. Les revenus de l'état proviennent des mêmes sources qu'à Timbouctou et sont bien plus considérables. Les marchands étrangers ne payent rien, parce que les Haoussaniens pensent qu'il faut les encourager. On regarde les revenus du roi comme immenses.

Le sultan de Haoussa peut mettre sur pied une armée de 70,000 hommes de cavalerie et 100,000 d'infanterie. Les chevaux sont petits et chétifs, à l'exception d'un petit nombre que le roi entre-

tient pour son usage particulier. Il n'a pas de jumens bien dressées.

On se sert des mêmes armes qu'à Timbôuctou ; on fait usage de mousquets à mèche qui se fabriquent dans le pays ; on y prépare aussi la poudre à tirer. Le soufre vient de Fez, ainsi que le nitre. Les Haoussaniens font le charbon : ils sont très-adroits à lancer la javeline. Leurs flèches sont empennées et barbelées, ils les font partir avec une arbalète ; on en met une quarantaine dans un carquois en peau qui pend au côté gauche. Le roi ne va jamais à la guerre en personne. Les soldats ont un habillement particulier ; ils vont la tête nue, mais leurs officiers portent une espèce de turbân ; les soldats sont vêtus d'une chemise de grosse toile de coton blanche ; celle des officiers est rouge ; quelques-uns ont des turbans ornés d'or. Ils mettent leur poudre dans une poche de cuir ; la mèche du mousquet est en coton et roulée autour du canon ; ils ont dans un sac une pierre à fusil, un briquet et des mèches de rechange.

Le commerce ressemble à celui de Timbôuctou. Dans ces deux places, les marchands étrangers emploient des agens ou courtiers pour leur propre avantage ; il est bon qu'un commerçant passe quelque temps dans le pays avant de se livrer aux affaires. L'ivoire se vend à la dent. Chabiny en paya cinq ducats ou vingt-cinq francs une

qui pesait deux cents livres ; il la vendit cinquante ducats à Maroc.

Le roi ne peut réduire aucun de ses sujets en esclavage.

Les Haoussaniens reçoivent le coton du Bengale. Ils n'ont pas de sel dans leur pays ; il vient de très-loin , et est très-cher. Les marchandises se vendent plus avantageusement à Haoussa qu'à Timbouctou. L'on voit à Haoussa des négocians de Timbou, de Bornou, de Mochou et des Indes ; les marchands qui voyagent ne regardent pas aux distances. Chabiny entendit parler de Timbou et des autres grandes villes , et il vit des marchands amener avec eux des marchandises des Indes. Les principales marchandises que l'on tire d'Haoussa sont la poudre d'or , l'ivoire et les esclaves. Les Haoussaniens reçoivent les esclaves de Bornou , de Bambarra, de Djiny, des Béni-Killed (fils de chiens) et des Béni-Ari (fils du non vêtu). Ce sont généralement des prisonniers de guerre ; un grand nombre cependant a été volé , étant en bas âge , par des hommes dont cette pratique est le commerce. Les lois sont très-sévères pour ce crime. Il exige par conséquent beaucoup d'adresse et de finesse ; jamais un homme riche ne s'en rend coupable. Les voleurs d'esclaves enlèvent de nuit les enfans hors de la ville , et les vendent à un paysan qui les revend

à un troisième individu ; ce qui continue de main en main , jusqu'à ce que ces enfans soient menés hors du pays. Si cette pratique n'existoit pas , le nombre des esclaves pour les marchés de Barbarie seroit bien peu considérable. Un esclave qui a plus de quatorze ou quinze ans , se vend difficilement en Barbarie. Peu de marchands conduisent à Haoussa deux ou trois esclaves à la fois ; mais il en arrive sans cesse qui en amènent de nouveaux. Chabiny avoit un esclave natif du Bambarra , qui avoit été conduit très-jeune à Timbouctou. Les esclaves sont généralement stupides ; le sien , au contraire , avoit beaucoup d'esprit , savoit plusieurs langues , notamment l'arabe ; il l'acheta comme interprète. Vendu publiquement , cet esclave n'auroit pas coûté plus de vingt ducats ; Chabiny le paya cinquante , son maître s'en étant séparé avec beaucoup de répugnance. Chabiny acheta aussi deux femmes et les paya chacune quinze ducats. La valeur des esclaves a ensuite doublé en Barbarie.

Sur cent esclaves qui se vendent à Timbouctou , il ne se trouve pas dix femmes ; quand les marchands les achètent , ils les renferment dans une chambre particulière ; cependant ils ne les enchaînent pas , et placent une sentinelle à la porte : on emploie à cet effet quelqu'un d'entre eux dont on a gagné la confiance.

Les manufactures et l'agriculture ne diffèrent pas de ce que l'on a dit sur ces matières en parlant de Timbouctou.

Les Haoussaniens fabriquent leur poterie avec la roue ; ils ne la vernissent pas. La roue tourne sur un pivot placé dans un trou en terre ; au sommet et au bas de l'axe sont placés deux morceaux de bois ronds comme une table à thé. L'inférieur, qui est le plus grand, est mis en mouvement par le pied, le supérieur porte le vaisseau que l'on veut façonner ; la poterie est séchée au soleil ou cuite au four. Les tuyaux des pipes à fumer sont en bois ; on fait les pipes dans le pays.

Les mines de fer sont dans le désert ; les Arabes l'apportent à Timbouctou après l'avoir fondu et purifié. Les Haoussaniens ne savent pas faire de la fonte ; ils chauffent leurs forges avec du charbon de bois, et fabriquent les armes à feu et les armes blanches avec le marteau et l'enclume.

Ils pratiquent dans l'arbalète une rainure pour la flèche. Aucun homme n'est en état de tendre l'arc par la seule force de son bras ; on se sert d'une espèce de levier. L'arc est en acier qui se tire de Barbarie, et qui se façonne ensuite à Timbouctou. Ces peuples ne savent pas faire l'acier. Le commerce entre Haoussa et Timbouctou est très-actif.

Les vents d'est sont les plus chauds, les vents d'ouest les plus froids. L'été est plus chaud qu'à Maroc, et moins qu'à Timbouctou. Le matin, le brouillard est épais. Chabiny ne vit pas pleuvoir une seule fois à Haoussa pendant deux ans. On n'y a jamais connu la disette. La plus grande partie des denrées comestibles vient par le Nil. Ce fleuve, dans les débordemens, ne s'approche de Haoussa que de la moitié de la distance qui l'en sépare. L'eau des puits est très-bonne.

Chabiny ne vit pas de chameaux à Haoussa. On lui dit que l'on s'en servoit pour aller chercher l'or aux mines. Les Haoussaniens ont des chiens et des chats; on ne voit dans les maisons ni scorpions ni serpens; en revanche on y est infesté de mouches et de vermine. Chabiny n'aperçut pas d'animaux ni d'oiseaux sauvages dans le voisinage de Haoussa.

Les médecins ont un arrangement particulier avec leurs malades; pas de guérison, pas de paiement. Les maladies les plus fréquentes sont les rhumes et la toux. L'inoculation de la petite vérole est en usage. On met le pus dans un raisin sec que l'on fait avaler.

Les Haoussaniens croient à un seul Dieu et à l'immortalité de l'ame; ils croient aussi que les hommes et les femmes vont également en paradis; qu'il n'y aura pas de punition dans l'autre vie, et

que les méchants reçoivent leur châtement dans ce monde. La félicité, après la mort, consistera à jouir de la présence de Dieu.

De même que dans la plupart des pays, les personnes de la classe inférieure ont des idées superstitieuses relativement aux bons et aux mauvais esprits, et s'inquiètent beaucoup de leurs rêves, notamment les esclaves; quelques-uns ne peuvent pas retenir leur urine pendant la nuit, par crainte des esprits. Quand on les achète, souvent on les met à l'épreuve; et, s'ils ont ce défaut, on fait une déduction considérable sur le prix. Un homme possédé d'un bon esprit est regardé comme en sûreté au milieu de dix mille coups de fusil qui lui seroient tirés. Si l'homme qui a commis un crime passe dans l'opinion du juge pour être possédé d'un mauvais esprit, il n'est pas puni. Chabiny n'a jamais entendu dire que de personnes riches fussent possédées.

Les Haoussaniens ne pratiquent pas la circoncision. Le divorce peut avoir lieu quand la femme est enceinte; mais elle ne peut se remarier que lorsqu'elle a été délivrée. Dès qu'un divorce est prononcé, des sages-femmes ou des matrones examinent la femme pour savoir si elle est grosse.

Après le repas, les Haoussaniens emploient la formule arabe « *El-Hamd-Oulillah* (loué soit Dieu). » *Rouka-Dioudouka* est une espèce de serment, et signifie *par Dieu*.

La ville de Haoussa étant très-grande, Chabiny n'eut occasion de voir le roi que deux fois durant un séjour de deux ans ; c'étoit à la cour de justice. Ce monarque avoit les narines extrêmement larges, les yeux rouges, la peau très-douce et d'un très-beau noir.

La taille des habitans d'Haoussa varie beaucoup ; cependant c'est dans cette ville que Chabiny aperçut l'homme le plus grand qui se soit jamais offert à ses regards.

L'habillement est le même qu'à Timbouctou, les turbans sont de la mousseline la plus fine. Les soldats ont des manches étroites, les marchands les portent larges. Les officiers se mettent comme les marchands, chacun suivant ses moyens. Le caftan est, en été, d'étoffe de soie de l'Inde ; au lieu des deux cordons de soie que porte le roi de Timbouctou, le roi d'Haoussa a, sur chaque épaule, une écharpe de soie, large de trois doigts et richement ornée en or. A l'une est suspendu son poignard, et à l'autre son épée quand il sort à cheval. Il n'a pas à son turban une boule de soie comme le roi de Timbouctou. Le devant de son turban est brodé en or.

Les maisons ressemblent à celles de Timbouctou, mais sont plus larges. Les Haoussaniens n'ont pas de moulins à vent ni de moulins à eau ; les meules pour moudre le grain sont mises en mouvement par des chevaux.

Jamais on ne salue. Un inférieur baise la main de son supérieur ; on fait un signe de tête à son égal, lui donne la main, et lui demande comment il se porte ; les femmes font de même.

Les Haoussaniens sont en général honnêtes et bienveillans ; toutefois la classe inférieure est adonnée au larcin. Ils veillent avec beaucoup d'attention sur leurs enfans, de crainte qu'on ne les vole. D'ailleurs ils ressemblent aux habitans de Timbouctou par l'extérieur et les mœurs. Le souper est leur principal repas. Ils ne font pas usage de vaisseaux de cuivre pour préparer leurs alimens. Ils ne se servent que de poterie.

Au coucher du soleil, des gardes de nuit se placent dans toutes les parties de la ville et arrêtent les personnes inconnues ou suspectes. On se sert de lampes faites en bois et en papier ; ce dernier objet vient de Fez.

Les femmes d'un certain rang se font suivre d'un esclave quand elles vont à la promenade ou en visite, ce qu'elles font avec la même liberté qu'en Europe ; elles montent, soit des chevaux, soit des ânes ; on ne connoît pas les mulets. Les hommes préfèrent ordinairement d'aller à pied. Ils sont forts, et se ressentent rarement de la fatigue. Chabiny prétend que cela vient de ce qu'ils ont une côte de plus que les blancs.

Plusieurs habitans font eux-mêmes leur pain ; d'autres l'achètent comme en Angleterre : on fait

du pain levé avec l'allilla et le bichna. Le marché aux bestiaux se tient dans l'intérieur de la ville sur une place particulière. On châtre les taureaux, les béliers et les boucs; jamais on ne soumet les chevaux à cette opération. Les serpents ne fréquentent pas les terres cultivées, de sorte que les animaux domestiques ne courent aucun risque d'en être mordus.

Beaucoup d'Haoussaniens possèdent de grandes richesses; les uns les ont par héritage, les autres les ont gagnées par le commerce. Tous les matins, la porte des gens riches est entourée d'une foule de pauvres auxquels on distribue du riz, du lait, etc.

Les Haoussaniens ont des noms pour chaque jour de la semaine; de même que les habitants de Timbouctou, ils célèbrent une fête tous les trois mois. Ils chantent, en chœur, des couplets que deux personnes répètent alternativement.

Le roi n'a qu'une femme; il a plusieurs concubines. Les esclaves favorites de la reine d'Haoussa sont regardées comme supérieures en rang à la reine de Timbouctou.

Le canton d'où l'on tire l'or est éloigné de seize milles de Haoussa. On part de cette ville à deux heures après midi; on arrive aux mines au coucher du soleil, on amène avec soi des chameaux dont on couvre les pieds pour les préserver de la

morsuré des serpens. On attend la nuit pour chercher l'or. On marque, avec un sac plein de sable, les endroits où l'on voit réluire le métal. Le lendemain on ramasse la terre marquée, et on la transporte à Haoussa aux gens qui la lavent pour un mince salaire. Il n'y a ni montagne ni rivière près de ce lieu; c'est une plaine où la terre est d'un brun-foncé. Chacun peut chercher de l'or; on le vend aux marchands qui payent un droit au roi. Le produit est incertain. Un boisseau de terre aurifère a rapporté dix ducats ou cinquante francs d'or pur.

Chabiny supposoit que le circuit de l'empire de Haoussa étoit de vingt-cinq jours de route. Il avoit entendu parler de plusieurs grandes villes dont les noms lui étoient échappés. L'empire est divisé en provinces, et celles-ci le sont en districts. Le roi nomme les gouverneurs de ces différentes divisions; cependant il paroît que le fils d'un gouverneur a la préférence pour succéder à son père quand il vient à décéder.

Les bornes de l'empire au nord du Nil sont très-éloignées. Le pays d'Afnou est sujet du roi de Haoussa. On ne peut pas faire d'esclaves des habitans de cette contrée. Le Darfnil est près d'Afnou; ce dernier endroit est au nord du Nil, assez près de sa source, et à une grande distance de Timbouctou. On ne rencontre pas d'Arbesa sur les bords du Nil.

Les pays limitrophes du royaume d'Haoussa sont ceux de Bambarra, Timbou, Mouchy et Djinnny, tous habités par des nègres. Chabiny avoit entendu parler du Bornou comme d'un grand empire.

Après un séjour de deux ans à Haoussa, il quitta cette ville en 1792.
